

# **COMPTE RENDU DE CONFÉRENCE : DISSUASION NUCLÉAIRE FRANÇAISE ET SA DOCTRINE**

La conférence sur la dissuasion nucléaire française et sa doctrine a été animée par deux intervenants de haut rang : un **chef de bataillon** et un **capitaine de frégate**, chacun apportant une perspective unique à la discussion.

Le chef de bataillon a débuté en partageant son parcours militaire, soulignant son engagement depuis son entrée à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Après la participation à des missions opérationnelles au sein des parachutistes à Castres et en Centrafrique, il a rejoint la compagnie de combat du 3<sup>e</sup> RPIMA.

Le capitaine de frégate, quant à lui, a évoqué son expérience en tant qu'officier sous-marinier suite à sa formation au sein de l'École navale. Il a par la suite intégré les forces sous-marines à Toulon, opérant d'abord sur Sous-marin nucléaire d'attaque puis Sous-marin nucléaire lanceur d'engins, au coeur de la dissuasion nucléaire.

## **Partie I : L'historique**

La première partie de la conférence a permis de revenir sur les événements et l'évolution historique de la dissuasion française et de sa doctrine. Les deux officiers ont souligné la perspective unique de la France sur la dissuasion nucléaire, influencée par des événements tels que la débâcle de 1940. L'origine de cette réaction politique est incarnée par la création du **Commissariat de l'énergie atomique** (CEA) dans les années 1950-1960, affirmant ainsi l'indépendance nucléaire de la France. La crise de Suez a mis en lumière l'importance de cette **indépendance**.

Le général de Gaulle a ancré la dissuasion nucléaire au début de la Ve République, affirmant la nécessité de posséder une force de frappe indépendante. Cette vision a conduit à la constitution d'une triade, intégrant les composantes **terrestre, navale** et **aérienne** pour répondre aux menaces de la guerre froide.

Durant la période post-guerre froide, marquée par la volonté de s'adapter, des ajustements tels que la **réduction du nombre de SNLE de 6 à 4** ont été mises en place, inscrivant la France dans un processus de désarmement avec la fermeture des centres d'essais. Cette démarche visait à réduire les coûts financiers tout en maintenant un niveau de dissuasion jugé suffisant.

## **Partie II : Doctrine et Fondamentaux de la Dissuasion Nucléaire Française**

La doctrine de dissuasion nucléaire française repose sur des fondamentaux rigoureux, où chaque mot est soigneusement pesé, et où la **grammaire nucléaire** ne tolère aucune approximation. L'importance de cette doctrine est soulignée par le fait que seul le président de la République est habilité à discuter de la dissuasion. Des exemples notables incluent les déclarations du président Macron le 7 février 2020, rappelant l'affirmation de Mitterrand selon laquelle « la Dissuasion, c'est moi ».

Les **intérêts vitaux**, définis de manière délibérément floue, sont au cœur de la doctrine. Ce flou est stratégiquement voulu, car il rend la dissuasion plus efficace en limitant la marge de manœuvre d'un éventuel adversaire. La sauvegarde de la population française est un élément majeur des intérêts vitaux, et le Président Macron a souligné que les intérêts de la France sont intrinsèquement liés à ceux de l'Europe.

La doctrine nucléaire française a une origine étatique claire : elle n'est pas conçue pour dissuader des terroristes fanatiques, mais plutôt des dirigeants d'États. Cette approche, héritée des discours du président Chirac, souligne que la dissuasion ne se limite pas aux pays possédant déjà l'arme nucléaire. **L'innacceptabilité des dommages** est un principe fondamental de la dissuasion, impliquant la capacité à déterminer les fondements de la puissance adverse. Il s'agit de détruire les capacités de l'adversaire de manière à l'empêcher de se relever, le convainquant ainsi que les conséquences seraient disproportionnées.

Une notion introduite par le Président Sarkozy et précisée par le Président Macron est celle de **l'avertissement nucléaire**. En cas de méprise sur la détermination de la France, un avertissement nucléaire unique et non renouvelable peut être délivré à un agresseur étatique, signalant que le conflit a changé de nature. Cette démarche vise à marquer la détermination de la France et à ramener l'adversaire à la table des négociations sans entraîner une escalade. Les présidents de la République sont les seuls décisionnaires en matière de dissuasion, garantissant ainsi l'autonomie de décision et d'action.

La stratégie nucléaire française est strictement **défensive, claire et prévisible**. L'utilisation de l'arme nucléaire n'est envisageable que dans des situations extrêmes, et elle doit être permanente pour rester efficace. La **doctrine de stricte suffisance**, soulignée par Emmanuel Macron, vise à éviter le chantage exercé par d'autres nations, tout en assumant le fait que l'arsenal français ne peut être comparé à celui de la Russie ou des États-Unis.

### **En résumé :**

La crédibilité de la dissuasion repose sur trois piliers : **politique, technologique, et technique et opérationnelle**.

- Du point de vue politique, elle exige une détermination politique indéfectible, reflétée dans les discours présidentiels et l'effort national consacré à l'efficacité nucléaire.
- Sur le plan opérationnel, elle implique la tenue de la posture, la fiabilité des systèmes d'armes, et la permanence des moyens.
- Du point de vue technologique, la dissuasion requiert une constante adaptation des moyens, illustrée par les différentes lois et la sécurité nucléaire infaillible. La crédibilité repose sur l'efficacité et la fiabilité incontestables de l'arsenal nucléaire français.

### **Partie III : Les Moyens de la Dissuasion Nucléaire Française**

La dissuasion nucléaire française s'appuie sur deux composantes majeures : la composante maritime et la composante aéroportée, assurées respectivement par la marine nationale et l'armée de l'air.

- La composante océanique, incarnée par les SNLE (Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins), revêt une importance cruciale. Ces sous-marins assurent une permanence en mer et demeurent invulnérables en dissimulant les points de lancement ainsi que leur position. Leur répartition et leur dilution dans l'océan Atlantique, ouvert et opaque, garantit la capacité de frappe en second, renforçant ainsi le caractère dissuasif de la France.
- La composante aéroportée assurée par la Marine Nationale et par l'Armée de l'Air et de l'Espace, également permanente, maintient tous les aéronefs en état d'alerte, à l'exception de ceux mobilisés par la Marine sur le porte-avions Charles de Gaulle. Elle offre une dimension visible dans le dialogue stratégique, apportant souplesse et réversibilité entre les aéronefs et le Président de la République.

En conclusion, la conférence a dévoilé une dissuasion nucléaire française ancrée dans une histoire adaptative, une doctrine présidentielle stricte basée sur des intérêts vitaux, et des moyens maritimes et aéroportés assurant permanence et flexibilité. La rigueur, la défense et l'adaptation constante caractérisent cette stratégie, garantissant une dissuasion crédible face aux menaces contemporaines.

*PS : Il est important de souligner que ces détails sur la dissuasion nucléaire française ont un caractère informatif et ne prétendent pas refléter des positions politiques ou stratégiques spécifiques.*